



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE
Séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
le 7 décembre 2020

et à laquelle étaient présents Madame Jessika Lacombe, mairesse, les conseillères suivantes et les conseillers suivants :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

NO-2020-12-160

**PROCLAMATION À TITRE DE
MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE
LA VIOLENCE CONJUGALE**

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1)

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Saint-Adrien-d'Irlande, municipalité alliée contre la violence conjugale.

EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ CE 7 décembre 2020

Signé

Secrétaire-trésorière
Directrice générale